DÉPARTEMENT D'ÉTAT DES ÉTATS-UNIS
SECTION DES AFFAIRES PUBLIQUES DE L'AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS À KINSHASA
PROGRAMME DE MICROFINANCEMENT

Titre de l'opportunité de financement : Programme de microfinancement de la Division des Affaires publiques de l'Ambassade des États-Unis à Kinshasa
Numéro CFDA : 19.040 – Programmes de diplomatie publique
Date d'ouverture : 1er Juin 2012
Interlocuteur : Austin Richardson, Responsable de la diplomatie publique, Division des Affaires publiques
E-mail : USEmbassyKinshasa@State.gov

I. Description de l'opportunité de financement

La Division des Affaires publiques (Public Affairs Section ou PAS) de l'Ambassade des États-Unis à Kinshasa a le plaisir d'annoncer qu'un financement est disponible par l'intermédiaire du programme de microfinancement de diplomatie publique. Veuillez suivre toutes les instructions avec soin.

Objet de la subvention : Les subventions s'adressent à des particuliers, des organisations non gouvernementales, des groupes de réflexion, et des institutions académiques. Elles financent des projets pour :

1. Mobiliser les communautés locales
2. Favoriser la connaissance de la culture et des valeurs des États-Unis
3. Renforcer les capacités des médias

Les propositions de financement doivent viser à instaurer ou développer des communautés de personnes et de groupes favorables à des reformes, et doivent correspondre à un ou plusieurs des thèmes prioritaires suivants de la division des Affaires publiques de l'Ambassade des États-Unis :

1. **Élections et démocratie :** À l'approche d'élections nationales à la fois aux États-Unis et dans les provinces de la RDC, la division des Affaires publiques de Kinshasa entend financer des programmes qui favorisent le développement de capacités d'intervention directe des organisations travaillant dans les domaines de l'éducation civile, de la renforcement d'institutions gouvernementales et du soutien de la participation publique au processus démocratique au niveau des citoyens de base.

2. **Égalité des sexes :** Les droits des femmes et la lutte contre la violence sexuelle et sexospécifique sont des questions primordiales en RDC. La Division des Affaires publiques de Kinshasa entend financer des projets en faveur de la promotion de la participation des femmes dans tous les secteurs de l'économie et de la société. On s'attachera plus particulier à promouvoir les projets qui entendent favoriser le changement des comportements au

niveau local, régional et de la société en ce qui concerne les droits des femmes.

3. **Engagement de la jeunesse :** « La jeunesse » représente environ la moitié de la population de la RDC. Ce seront les leaders de demain. La Division des Affaires publiques de Kinshasa examinera des projets susceptibles de renforcer les capacités de la jeunesse de d'encourager sa participation à la vie de la société congolaise.

4. **Capacité journalistique :** Le monde des médias de la RDC est en croissance à la fois en termes de taille et de professionnalisme. La Division des Affaires publiques de Kinshasa entend financer des projets qui permettent de former les journalistes aux pratiques éthiques, à l'utilisation des nouvelles technologies, et aux droits et responsabilités de la presse.

5. **Langue anglaise :** Il importe de souligner que par l'intermédiaire de ses programmes de l'institut linguistique américano-congolais (Congo-American Language Institute), l'Ambassade américaine de Kinshasa travaille depuis longtemps au service de la promotion de l'étude de la langue anglaise en RDC. On prendra en considération les projets qui élargissent les capacités et l'impact des instituts de langue anglaise, et qui favorisent la promotion de l'étude de l'anglais et l'amélioration des compétences des professeurs d'anglais congolais et des méthodes employées par ceux-ci.

6. **VIH/SIDA :** Dans le cadre du plan d'urgence du président pour la lutte contre le SIDA, la Division des Affaires publiques de Kinshasa entend financer des projets qui suscitent une prise de conscience des questions relatives au VIH/SIDA —la promotion d'actions de prévention, des soins et du traitement de la maladie, ainsi qu'au rôle important des collectivités dans le cadre de la lutte contre l'épidémie. Les Affaires publiques de Kinshasa ne financeront QUE les projets qui visent à l'information du public congolais. Nous ne financerons pas la prestation de service de dépistage, de traitement ou de soins du VIH/SIDA.

Les activités généralement effectivement financées sont entre autres, sans toutefois s'y limiter :

- De nouveaux concepts médias s'adressant à des audiences plus vastes ;
- Des activités de radiodiffusion ;
- Des projets de formation aux médias ;
- Des programmes d'enseignement de la langue anglaise ;
- Des propositions visant à renforcer les programmes d'échanges US-RDC ;
- Des projets de service communautaire au service de la promotion des processus démocratiques et du bénévolat ;
- Des projets d'éducation publique en faveur de la promotion des processus démocratiques ;
- Des programmes récréatifs, de formation à la direction et d'éducation ;
- Des programmes culturels ; et

- Des programmes de radio et de télévision au service des objectifs précités.

Les activités qui ne sont en général pas financées sont, entre autres :

- Les projets d'aide sociale ;
- Les déplacements individuels à des conférences ;
- L'achèvement d'activités dont le financement a été commencé avec d'autres fonds ;
- Des projets de manière inhérente politiques par nature ou qui présentent l'apparence d'un caractère partisan / d'une assistance à des personnes à titre individuel ou des campagnes électorales en faveur d'un seul parti ;
- Des activités de partis politiques ; et,
- Des projets au service d'activités religieuses spécifiques.

Informations contextuelles : La division des Affaires publiques de l'Ambassade américaine de Kinshasa sollicite des propositions de subventions qui correspondent à l'un des domaines stipulés ci-dessus de la part de particuliers, d'organisations non gouvernementales, de groupes de réflexion, et d'institutions académiques. Pour en savoir plus sur la Division des Affaires publiques et son programme de financement, veuillez consulter : http://kinshasa.usembassy.gov/public-affairs.html.

II. Informations sur les subventions

Type d'instrument de financement : Accord de coopération ou subvention

Plancher des montants des subventions individuelles : 3 000 $
Plafond des montants des subventions individuelles : 25 000 $

La Division des Affaires publiques de l'Ambassade américaine de Kinshasa se réserve le droit d'accorder des sommes inférieures ou supérieures aux fonds décrits en l'absence de demandes méritoires ou dans tout autre circonstance semblable dans l'intérêt du gouvernement américain si elle le juge approprié.

Durée des projets et exercices budgétaires : Les projets de subvention doivent généralement être achevés dans un délai d'au plus un an. La Division des Affaires publiques prend en considération des demandes de prolongation des financements dans le cadre de ces subventions, au-delà de la période initiale du budget correspondant, sans mise en concurrence, sous réserve de la disponibilité des fonds, des progrès satisfaisants du programme, et s'il est déterminé que la poursuite du financement serait dans l'intérêt du Département d'État des États-Unis.

III. Informations relatives aux conditions d'admissibilité :

La Division des Affaires publiques de l'Ambassade des États-Unis de Kinshasa encourage la présentation de candidatures de la part des organisations à la fois américaines et congolaises suivantes :

- Des groupes de réflexion sans but lucratif inscrits et des organisations de la société civile et non gouvernementales ayant au moins **trois ans** d'expérience en matière d'administration de programmes.
- Des institutions d'enseignement.

La Division des Affaires publiques de l'Ambassade des États-Unis de Kinshasa encourage les candidats à prévoir un partage des coûts avec d'autres sources dans le cadre de ce projet. La Division des Affaires publiques encourage également les projets faisant appel à des bénévoles fortement qualifiés dans un souci de partage des coûts. Les demandes doivent identifier clairement les autres sources de financement probables et les modalités d'utilisation des bénévoles. Ces aspects relatifs au partage des coûts seront favorablement pris en compte dans le cadre des décisions d'octroi de ces subventions.

IV. Présentation des demandes et date limite

Les propositions doivent être présentées en ligne à l'Ambassade des États-Unis à Kinshasa à l'adresse de courrier électronique suivante : USEmbassyKinshasa@State.gov. Les demandes sont acceptées en anglais et en français uniquement. Les octrois définitifs des subventions seront effectués en anglais.

Lors de la présentation d'une demande, les candidats doivent y joindre la demande d'assistance fédérale (Federal Assistance Application, formulaire normalisé 424), disponible, avec les instructions relatives au renseignement de ce formulaire, à l'adresse : www.grants.gov ou http://fa.statebuy.state.gov/content.asp?content_id=20&menu_id=68. Les candidats doivent remplir et présenter un budget détaillé.

V. Processus d'examen et de sélection

Chaque demande présentée en réponse à cette annonce sera évaluée et notée en fonction des critères énumérés ci-dessous. Les critères sont conçus pour permettre d'évaluer la qualité du projet proposé, et de déterminer la probabilité de sa réussite. Les critères sont étroitement liés et considérés dans leur ensemble pour juger la qualité générale d'une demande. Les candidatures seront examinées en fonction de leur caractère complet, de leur cohérence, de leur clarté, de l'attention correspondante aux détails. Des points ne seront accordés qu'aux demandes correspondant au contexte de cette annonce de programme.

Les candidats doivent présenter une description complète du projet conformément aux instructions suivantes et aux critères d'évaluation stipulés. Les instructions présentent une vaste vue d'ensemble de ce que doit comprendre la description du projet, et les critères d'évaluation présentent les informations plus spécifiques au programme qui sont nécessaires.

Feuille de couverture : Présente un résumé de la description du projet (pas plus de deux pages) et fait référence au montant de la demande de financement et aux délais correspondants.

Exposé : Présente un plan d'action décrivant le champ d'application et les détails de la mise en œuvre des travaux proposés. Rend compte de toutes les fonctions ou activités identifiées dans la demande. Présente les facteurs susceptibles d'accélérer ou de ralentir les travaux et les raisons de l'adoption de l'approche proposée au lieu d'autres approches. Décrit toute caractéristique inhabituelle du projet, telle que des innovations technologiques ou en termes de conception, des réductions des coûts ou délais, ou une implication sociale et communautaire exceptionnelle.

Présente des projections quantitatives mensuelles ou trimestrielles des accomplissements à réaliser pour chaque fonction ou activité dans des termes tels que le nombre de personnes à servir et le nombre des activités accomplies. Lorsque les accomplissements ne peuvent pas être quantifiés par activité ou fonction, les énumère dans l'ordre chronologique pour mettre en évidence le calendrier des réalisations et les dates cibles. Présente une liste des organisations, entités de coopération, consultants, ou autres personnes clés appelées à travailler sur le projet, ainsi qu'une brève description de la nature de leur effort ou contribution.

Critères d'évaluation des demandes :

1. Buts et objectifs – Le projet permettra probablement d'obtenir l'impact maximal sur la réalisation des résultats proposés et l'organisation. Le projet répond à au moins une des priorités de la Division des Affaires publiques de l'Ambassade des États-Unis de Kinshasa précédemment décrites. Le candidat démontre qu'il peut mesurer la réussite du programme par rapport à des indicateurs clés et définir des jalons indicatifs des progrès sur la voie des objectifs de la Division des Affaires publiques. (30 points)

2. Points forts et innovation – Le candidat décrit clairement les modalités de réponse de sa proposition aux exigences du programme dans les délais proposés, et formule une stratégie ou un plan innovant(e). Le projet renforce les capacités de direction et autres de la société, et fait la preuve de son potentiel en matière de renforcement durable des capacités. (30 points)

3. Capacité de l'organisation – L'organisation justifie d'expertise dans un ou plusieurs domaines prioritaires de la Division des Affaires publiques de l'Ambassade des États-Unis de Kinshasa et fait la preuve de sa capacité à mener les activités proposées. Lorsque des partenaires sont décrits, le candidat présente en détails le rôle respectif de chaque partenaire, et transmet les curriculum vitae (CV) des personnes responsables du projet et de l'administration financière. On fournit une liste des personnes clés responsables du projet proposé et de son administration financière, ainsi que le CV de ces personnes. (30 points)

4. Budget et justification du budget – Le budget et la justification narrative sont raisonnables en relation avec les activités proposées et les résultats anticipés, et le plan de service est

réaliste. (10 points)

VI. Administration des subventions

Notification des subventions : L'octroi de la subvention ou l'accord de coopération doivent être par écrit, signés, remis et administrés par le Responsable des subventions. Le responsable des subventions est un agent du gouvernement américain délégué par le responsable de l'approvisionnement du Département d'État américain (U.S. Department of State Procurement Executive) et chargé de la rédaction, de l'octroi, et de l'administration des subventions et des accords de coopération. Le contrat d'octroi d'assistance est le document d'autorisation et sera remis au bénéficiaire. Les organisations dont les demandes ne seront pas financées en seront également informées par écrit.

Délai prévu pour l'octroi : Les candidats prévoiront d'être informés des concepts recommandés dans un délai de 90 jours suivant la date de la soumission.

Exigences en matière de rapports : Toutes les subventions accordées dans le cadre de cette annonce devront faire l'objet de rapports à la fois programmatiques et financiers dont la fréquence sera précisée dans le cadre de l'accord de subvention. Le décaissement des fonds peut être lié à la présentation de ces rapports dans les délais prescrits. Toutes les autres informations se rapportant à l'administration des subventions seront également précisées dans le contrat de subvention.